

N° 274

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 juin 1987.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'approbation d'un Accord international sur le blé de 1986
comprenant la Convention sur le commerce du blé et la Convention
relative à l'aide alimentaire.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi
dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (8^e législ.) : 613, 698 et T.A. 112.

Traités et conventions. — *Blé.*

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord international sur le blé de 1986 comprenant la Convention sur le commerce du blé, faite à Londres le 14 mars 1986, et la Convention relative à l'aide alimentaire, faite à Londres le 13 mars 1986, et dont le texte est annexé à la présente loi. (1)

Délibéré en séance publique, à Paris le 15 juin 1987.

Le Président,

Signé : JACQUES CHABAN-DELMAS.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au projet de loi n° 613.